



demenagement locataire : qui paie la taxe d'habitation ?

Par **ffcadre**, le **06/09/2009** à **13:37**

Bonjour,

j'etais locataire d'un logement et j'ai demenagé pour devenir propriétaire au mois d'aout (je rembourserai la moitié de la taxe d'habitation à l'ancien propriétaire de mon nouveau logement)

pouvez vous me dire si je dois payer la taxe d'habitation de mon ancien logement en location en entier ou payer au pro rata (6 mois) et demander au propriétaire de payer le reste de l'année ?

en vous remerciant pour vos reponses

Par **FREMUR**, le **06/09/2009** à **21:40**

Bonjour

La taxe d'habitation d'une année N , est due par l'occupant du logement au premier janvier de l'année en question.

Peu importe la date d'un éventuel déménagement,ou le statut de locataire ou de propriétaire,la taxe d'habitation est due en totalité par l'occupant effectif au premier janvier.

Par contre,la taxe foncière (autre impôt local), est due par le propriétaire au premier janvier de l'année, mais l'usage veut lorsque le logement est vendu que l'acheteur rembourse le propriétaire initial au prorata de la période restant à courir à partir de la date de la vente jusqu'à la fin de l'année.

cordialement

Par **ffcadre**, le **07/09/2009** à **08:05**

merci beaucoup pour cet eclaircissement